

25 juin 2018 – n° 03  
180055

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES PORTANT INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles :

- L 422-1 a) définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes,
- R423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée,

Par délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2011 la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a décidé la création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols (AOS).

Par délibération du conseil municipal du 17 avril 2015, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de confier l'instruction de ses AOS au service mutualisé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La convention d'adhésion, initialement établie pour une durée de trois ans, arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Considérant la proposition technique et financière de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'instruction des dossiers d'AOS,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de confier l'instruction de ses AOS aux services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1er juillet 2018.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités relatives à l'instruction des dossiers communaux des AOS par les services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des Vosges.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cet effet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 27

Procurations ..... 7

Absence..... 1

-----  
Séance du 25 juin 2018  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Michel CACCLIN, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Sabriya CHINOUNE	à	Patrick ZANCHETTA
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Jean-Louis BOURDON	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Sébastien ROCHOTTE
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absent :

Ousseynou SEYE  
-----

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----